

Compte rendu de séance

Séance du 13 Février 2025

L' an 2025 le 13 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie sous la présidence de GODEFROY Jean-Louis ,Maire.

Présents : M. GODEFROY Jean-Louis, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : MARAIS Mathieu, POULET Alain, ROLLAND Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAHAUT Catherine à Mme TRIBOY Nathalie, POULET Françoise à M. POULET Alain, M. RAIMBAUX Cédric à Mme HAUDRECHY Julie

Excusé(s) : Mme LEBORGNE Annie, MM : LESNIAK Ladislav, ROBATEL Loïc

Absent(s) : M. SAUGERON Ulrich

Approbation des PV des deux dernières séances

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les PV des deux dernières séances.

(pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Fonds de concours city stade

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un city stade pour un montant total de 84 673 euros HT.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions suivantes ont été sollicitées :

DETR 16 934,60 € (20%)

FDI 25 401,90 € (30%)

Région 10 160 € (12%)

Monsieur le Maire indique que l'Agglo de Dreux nous conseille d'augmenter la demande de subvention au titre du Fonds de concours.

Monsieur le Maire propose de demander, en annule et remplace de la première demande, une subvention au titre du Fonds de Concours de la communauté d'Agglomération de Dreux, pour un montant de 21 168 € (25%).

Il restera donc à la charge de la commune 13 % du montant HT de l'opération, soit 11 008,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à modifier la demande initiale faite l'Agglo pour le fonds de concours concernant la création d'un city stade.

(pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande d'agrément au titre de l'engagement Service Civique

Monsieur le Maire indique qu'une administrée a sollicité la mairie concernant un engagement Service Civique pour son fils de 16 ans.

La commune a dû établir un projet et définir une fiche missions. Ce jeune sera sous le tutorat d'Antony aux espaces verts.

Après de nombreux échanges avec l'AM28 à ce sujet, il est convenu de prendre une délibération afin de demander un agrément d'une durée de deux ans pour accueillir ce jeune volontaire en Service Civique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité la demande d'agrément au titre de l'engagement Service Civique.

(pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Titularisation de l'ATSEM

Monsieur le Maire informe que lors de son entretien professionnel, Madame Girard, atsem à l'école, a demandé la possibilité de devenir titulaire.

Monsieur le Maire précise que, après avoir pris contact avec le Centre de Gestion, il s'avère que la titularisation sur un poste d'ATSEM est possible uniquement après réussite au concours.

Par conséquent, en l'état actuel, Madame Girard ne peut pas être titularisée.

Monsieur le Maire propose donc de surseoir à cette délibération.

CNAS : adhésion pour le personnel retraité

Monsieur le Maire explique que le Comité National d'Action Sociale permet aux salariés de la commune de bénéficier d'aides financières au niveau de la rentrée scolaire, du Noël des enfants, de la garde d'enfants, de prêt à taux intéressants etc

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la visite de Madame Le Gall, retraitée de la commune depuis le 1er septembre 2024, qui l'a sollicité afin de savoir si elle pouvait continuer à bénéficier des prestations du CNAS pendant sa retraite.

Monsieur le Maire présente les tarifs de cotisation de la commune au CNAS : pour 2024 le montant s'élève à 1302 euros pour l'ensemble des salariés.

Monsieur le Maire ajoute que la cotisation sera augmentée de 144 euros si Madame Le Gall est ajoutée à la liste des bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal POSE les conditions suivantes :

Le personnel retraité pourra continuer à bénéficier des prestations du CNAS s'il en fait la demande dans l'année d'obtention de ses droits à la retraite et pour une durée de trois ans maximum.

(pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Informations et questions diverses

- Salle polyvalente

Monsieur le Maire indique que les travaux de la salle polyvalente touchent à leur fin, mais précise que des petits suppléments seront facturés, comme par exemple les luminaires extérieurs pour un montant d'environ 1300 euros.

Monsieur le Maire rappelle le montant des restes à réaliser pour la salle polyvalente : 44 442 euros HT. Les subventions DETR, FDI et Fonds de concours nous ont été accordées.

Monsieur Rolland a reçu Monsieur Prince concernant le nettoyage des façades de la salle qui aura lieu en mars.

- Salle du Lavoir

Monsieur le Maire informe que le projet n'est pas encore finalisé.

La commission travaux s'est réunie, d'autres devis sont en attente et Monsieur Prince établira un devis également afin de mettre en concurrence les artisans.

- Voirie

Monsieur Rolland rappelle que le coût des travaux de voirie s'élève à environ 57 000 euros HT.

Le FDI subventionne ces travaux à hauteur de 50%.

L'installation de feux à récompense sur la RD939 représente un coût d'environ 17000 euros HT. A ce sujet, un rendez-vous a été effectué avec les représentants du Conseil Départemental du Drouais-Thymerais. Un des feux sera placé route de Verneuil avant les locaux de l'ancienne Poste, l'autre sera situé route de Brezolles.

Madame Icord demande s'il ne peut pas être envisagé de décaler ces feux pour éviter les nuisances sonores auprès des administrés.

Monsieur le Maire précise que des contraintes de distance sont imposées par rapport aux carrefours, aux entrées de bourg etc.

- Eclairage public

Monsieur Rolland rappelle que 14 points lumineux seront changés en 2025.

Sur ces travaux-là, la subvention du Fonds Vert sera directement versée à Territoire d'Energie.

Le reste à charge de la commune s'élève à 4200 euros.

Madame Triboy demande quel secteur est concerné par ces travaux.

Monsieur Rolland indique qu'il s'agit du secteur Launay, route de Launay, Le Petit Plessis.

Monsieur Rolland précise qu'à la fin de l'année 2025 il restera encore une quarantaine de points lumineux à changer.

- Mare

Madame Haudrechy expose le rendez-vous qu'elle a eu avec Monsieur Poulet, les agents de l'Agglo et le CAUE.

Le projet de réhabilitation de la mare de Baine comprendra également la mare du Plessis.

Il faudra retirer les poissons, vérifier la pente pour éviter tout danger etc.

Une prochaine réunion est prévue fin mars afin de savoir ce que la commune doit effectuer comme tâches.

Une animation autour des mares est organisée par l'Agglo le 15 avril, la publicité sera diffusée sur panneau pocket.

Monsieur Poulet précise que sur le parcours de randonnée passant par la maison Vlaminck, des panneaux indiqueront les différents atouts de la mare tels que les tables de pique-nique. Par ailleurs, à chaque mare des panneaux informatifs seront à disposition du public pour prendre connaissance de l'éco système environnant.

- Zone artisanale

Monsieur le Maire rappelle que la société Décoforge a quitté les bâtiments qu'elle occupait sur la zone artisanale pour liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire rappelle que cette société a laissé à la commune quelques loyers impayés. Par ailleurs, l'entreprise occupant les locaux attenants pose également des difficultés au niveau des règlements de loyers.

Monsieur le Maire propose donc de vendre le lot inoccupé.

Monsieur le Maire présente le dossier d'évaluation rendu par les services du domaine, 100 000 euros, et demande aux élus de se positionner sur la proposition de vente, sachant que deux candidats potentiels se sont déjà présentés en mairie.

Madame Tapin demande le prix de la location. Monsieur le Maire indique que pour les deux bâtiments la société Décoforge payer environ 1000 euros de loyer.

Madame Icord demande à quel prix Monsieur le Maire souhaite vendre ces locaux.

Madame Tapin soulève que l'évaluation de France Domaine ne tient compte que du bâti et non du terrain.

Monsieur le Maire précise qu'il faut en effet tenir compte de la surface du terrain dans le prix de vente, que l'on peut estimer à 20 000 euros.

Monsieur Marais demande si une division de parcelle est envisageable.

Monsieur le Maire indique qu'au niveau de l'entrée il est possible de créer deux entrées séparées. En revanche, il n'y a qu'un seul compteur d'eau, un seul compteur d'électricité et un seul système d'assainissement. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas suffisamment de terrain pour envisager un

système d'assainissement par bâtiment.

Monsieur Rolland conteste une vente d'un bâtiment sans eau ni électricité.

Monsieur le Maire indique que cela est possible mais uniquement afin d'y faire du stockage, et en précisant sur l'acte de vente que l'acheteur achète en connaissance de causes.

Monsieur Marais demande s'il y a possibilité de circuler entre le bâtiment et la limite de propriété avec un véhicule.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Madame Icord demande s'il ne serait pas possible d'attendre que l'entreprise accolée laisse les locaux pour vendre le lot complet.

Monsieur le Maire informe que cette éventualité a été évoquée avec les adjoints. Monsieur le Maire demande, en dehors des problèmes logistiques, quel est l'avis des élus sur la question de la vente.

Monsieur Rolland indique que lorsque les loyers sont payés et les locaux entretenus il n'y a pas de soucis, mais comme ce n'est pas le cas, Monsieur Rolland est favorable à la vente.

Madame Tapin propose de vendre le tout, et l'acheteur fera une division s'il souhaite.

- Haie du tennis

Monsieur Poulet a contacté Monsieur Loison pour l'élagage de la haie à côté du terrain de tennis. En effet, les agents communaux ne sont pas équipés pour ce type de travail.

- Ramassage des déchets

Madame Icord demande quelle solution peut-on trouver quant au ramassage des déchets.

En effet, depuis le passage de la collecte à 15 jours, les administrés rencontrent des difficultés de stockage de leurs poubelles.

Monsieur le Maire indique qu'il y a possibilité de demander un bac plus grand à l'Agglo.

- Trous

Madame Icord demande si les trous route du Plessis feront prochainement l'objet d'un rebouchage.

Monsieur Poulet répond que cela est prévu mais il faut que la météo soit favorable à ce type de travaux.

- Réunion de présentation du budget

Monsieur le Maire informe que le 20 mars, une réunion de conseil est prévue afin de soumettre aux élus le projet de budget 2025.

La date de conseil municipal pour le vote du budget est proposée au 10 avril.

- Adressage

Monsieur Rolland rappelle que le sujet de l'adressage n'a pas trop avancé ces derniers temps.

Monsieur le Maire acquiesce.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir au sujet de la zone artisanale pour le prochain conseil.

Fin de séance 21h10